

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le treize du mois d'Avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SERRIGNY EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOUSTAU Pierre, Adjoint au Maire.

Présents (6) : GY Sébastien, LOUSTAU Pierre, MOREY Michel, POULENARD Cécile, RICHARD Hélène, VIOLOT Maxime.

Absents excusés (5) : BAZIARD Sandrine, DESBROSSE Teddy, KAUCHE Claire, PRUDENT Magali, ROSSIGNOL Samuel.

Pouvoirs (2) : BAZIARD Sandrine à GY Sébastien, ROSSIGNOL Samuel à LOUSTAU Pierre.

Quorum : 6

Date de la convocation : 04 Avril 2023

Date de publication de la liste des délibérations : 18 Avril 2023

La séance est ouverte, Monsieur VIOLOT Maxime a été nommé secrétaire de séance.

L'adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'un point est ajouté à l'ordre du jour n°6. Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Adoption du Procès-Verbal du 21 Mars 2023**
- 2) **Taux d'imposition 2023**
- 3) **Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57**
- 4) **Budget Primitif 2023**
- 5) **Convention redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères (salle des fêtes)**
- 6) **Subventions 2023**
- 7) **Informations et questions diverses.**

1) ADOPTION PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 21 MARS 2023

Le Procès-Verbal de, la réunion du 21 Mars 2023, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

2) TAUX D'IMPOSITION 2023

D : 015/2023

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DIT** que les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 seront donc les suivants :

TAXES	Taux 2023
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	22.11 %
Taxes Foncière Non Bâtie (TFNB)	6.69 %
Taxe d'Habitation (TH)	6.82 %
Cotisation Foncière des Entreprise (CFE)	8.40 %

- **CHARGE** l'Adjoint au Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3) APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57

D : 016/2023

OBJET : APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR LA NOMENCLATURE M57

L'Adjoint au Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er Janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

4) BUDGET PRIMITIF 2023

D : 017/2023

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :
- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 385 384 €
- DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT : 290 000 €

5) CONVENTION REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES (SALLE DES FETES)

D : 018/2023

OBJET : CONVENTION REDEVANCE SPECIALE POUR LA COLLECTE DES DECHETS NON MENAGERS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES AUX COMMUNES (SALLE DES FETES)

L'Adjoint au Maire présente la convention proposée par le SICED Bresse Nord relatif à la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères produits par la commune à titre onéreux pour la Salle des Fêtes.

Ce service sera assuré sur la base d'une fréquence d'enlèvement : UNE FOIS par quinzaine.
Le tarif forfaitaire fixé par le Comité Syndical du SICED Bresse Nord est de 280 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention proposée par le SICED Bresse relatif à la collecte des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères produits par la commune à titre onéreux pour la Salle Polyvalente.
- **DIT** que le tarif forfaitaire est de 280 € par an avec une fréquence d'enlèvement d'UNE FOIS par semaine.
- **DIT** que la convention à une durée de validité d'un an à compter du 01 Janvier 2023.
- **DIT** que les crédits ont été prévus au BP 2023
- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire à signer la convention avec le SICED Bresse Nord.

6) SUBVENTIONS 2023

Annule et remplace la délibération n° 007/2023 (erreur de totalisation)

D : 019/2023

OBJET : SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions 2023 comme suit :

BENEFICIAIRES	2023
AFSEP	50
Amicale Donneurs de Sang – St Martin en Bresse	50
Anciens Combattants et PG – St Martin en Bresse et sa région	50
Association Jonquille -St Germain du Bois	50
Centre Anti-cancéreux Leclerc – Dijon	50
Centre Léon Bérard – Lyon	50
Collège Olivier de la Marche – St Martin en Bresse (7 élèves à 15 €)	105
Comité de S et L ligue contre le cancer	50
Ecole Elémentaire – St Martin en Bresse (15 élèves à 50 €)	750
Ecole Elémentaire – St Martin en Bresse - Piscine (8 élèves à 41.63 €)	333.04
Ecole Maternelle – St Martin en Bresse (10 élèves à 50 €)	500
Ecomusée de la Bresse Bourguignonne – Pierre de Bresse	50
France Adot 71	50
Les Restos du Cœur	50
Souvenir Français – St Germain du Bois	50
Société de Chasse « La Diane » Serrigny en Bresse	150
Amicale des Anciens Elèves – Serrigny en Bresse	150
Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Saint Martin en Bresse/St Maurice en Rivière	100
GSCF Groupe Secours catastrophe Français (Pompiers Humanitaires)	50
Association Bressane pour le Soutien et l'Accompagnement aux Activités Musicales (A.B.S.A.A.M) – Serrigny en Bresse	150
TOTAL	2 838.04

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marché des Talents du Samedi 01 Juillet :

Madame POULENARD Cécile fait le point sur cette journée.

La distribution des affiches a été faite sur la commune (boîtage)

Aujourd'hui 15 exposants sont inscrits.

Les inscriptions pour la réservation des plateaux repas et/ou des places de théâtre sont fixées au samedi 22 Avril de 10 h à 12 h, Mardi 25 Avril et Mardi 23 mai 2023 en Mairie.

Camion « frigo » : M. POULENARD aura un camion-frigo en prêt « gracieux » pour la journée.

La séance est levée à 21 h 09

Le Secrétaire de séance,
M. VIOLOT

Le Maire,
S. ROSSIGNOL